

SOCIETE Breizh Ressources

ADRESSE 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves, 56100 Lorient

Le 11/10/2023

**A l'attention de Monsieur le Ministre
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et
numérique.**

Objet : Demande de Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) Taranis

Copie à : Préfet du Morbihan, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet de Loire-Atlantique, DREAL Bretagne, DREAL Pays de la Loire, DGALN

Monsieur le Ministre,

Je soussigné, Keith Barron, agissant en ma qualité de Président de la Société Breizh Ressources, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est au 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves à Lorient, ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite Société, l'octroi d'un permis exclusif de recherches de Mines portant sur une partie des départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine appartenant à la région Bretagne, et du département de Loire-Atlantique appartenant à la région Pays de la Loire.

- 1) Les substances faisant l'objet de la demande sont : l'antimoine, l'argent, le bismuth, le cobalt, le cuivre, l'étain, le germanium, l'indium, le lithium, le molybdène, le niobium, l'or, le tantale, le titane, le tungstène, le platine, les métaux de la mine du platine, le plomb, le rhénium, le zinc, le zirconium, les terres rares et les substances connexes pouvant être associées.
- 2) Le permis de recherches demandé est sollicité pour une durée de 5 (cinq) années renouvelables, et pourrait prendre le nom de "PERM Taranis" sous réserve de l'approbation de l'administration.
- 3) Ce permis, d'une superficie de 359,50 km² serait valable à l'intérieur d'un bloc délimité par les lignes joignant successivement les sommets A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M,

N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI, AJ, AK, AL, AM et AN, définis ci-après par leurs coordonnées géographiques dans le système géodésique RGF93 Lambert 93 :

Tableau des coordonnées

Sommet	Lambert 93	
	X	Y
A	314600	6748600
B	302300	6752900
C	298800	6758600
D	301400	6758000
E	301800	6761700
F	306600	6762800
G	311800	6758400
H	309800	6755600
I	310900	6754700
J	314300	6755600
K	315800	6754500
L	320500	6755200
M	322100	6758100
N	325300	6755200
O	324800	6753500
P	326300	6753300
Q	325600	6752000
R	329000	6751000
S	328600	6753000
T	342000	6749900
U	341300	6744400
V	338200	6745700
W	336000	6745400
X	335800	6744400
Y	337000	6744000
Z	338500	6741000
AA	329600	6743200
AB	328100	6745700
AC	326600	6746700
AD	325500	6745900
AE	326400	6745900
AF	326500	6745100
AG	326000	6744900
AH	325800	6743300
AI	317200	6744600
AJ	316700	6747800
AK	317600	6749000
AL	317400	6749500
AM	315900	6749500
AN	316300	6748900

- 4) La liste des communes concernées par la demande est la suivante :

Région	Départements	Communes
Bretagne	Morbihan	Saint-Congard
		Saint-Laurent-sur-Oust
		Ruffiac
		Tréal
		Saint-Nicolas-du-Tertre
		La Gacilly
		Cournon
		Les Fougerêts
		Saint-Martin-sur-Oust
	Ille-et-Vilaine	Sixt-sur-Aff
		Saint-Just
		Saint-Ganton
		Langon
		Sainte-Anne-sur-Vilaine
		La Chapelle-de-Brain
		Renac
		Sainte-Marie
		Bains-sur-Oust
		Pays de la Loire
Guéméné-Penfao		

- 5) À ce jour, Breizh Ressources ne détient aucun titre minier en France, mais a effectué deux demandes qui sont actuellement en cours d'instruction. Il s'agit de la demande de PERM dit "Epona" déposée le 21/07/2023 dans le Morbihan, et de la demande de PERM dit "Bélénos" déposée le 05/10/2023 dans les départements de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire. La société mère, Aurania Resources Ltd., détient, via sa filiale EcuSolidus, 42 permis d'exploration en Equateur (soit une superficie totale de 2078km²), ainsi que 94 permis d'exploration au Pérou (soit une superficie totale de 933km²). Nous avons détaillé en annexe 4 (section 4) quelques-uns de nos projets.
- 6) A l'appui de ma requête, je vous prie de trouver ci-joints les documents suivants, conformément à **l'Arrêté du 28 juillet 1995**.

Annexe 1 : Documents cartographiques au 1/100 000^{ème} et au 1/50 000^{ème} en cinq exemplaires ;

Annexe 2 : Identification et renseignements sur la société et sa maison mère Aurania Ressources Ltd. ;

Annexe 3 : Justificatif des capacités financières ;

Annexe 4 : Justificatif des capacités techniques, incluant les titres, diplômes et références professionnelles des cadres de l'entreprise, ainsi qu'un descriptif des travaux réalisés par Aurania au cours des trois dernières années ;

Annexe 5 : Mémoire technique justifiant de la demande du PERM incluant les travaux envisagés et l'engagement financier ;

Annexe 6 : Notice d'impact ;

Annexe 7 : Les lettres d'engagements conformément aux articles 5 e) de l'Arrêté du 28 juillet 1995 et 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006.

Conformément à l'article 9 de l'Arrêté du 28 juillet 1995, des copies de la demande seront envoyées à Monsieur le Préfet du département du Morbihan, à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine et à Monsieur le Préfet du département de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Régional de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne et à Monsieur le Directeur Régional de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Pour Breizh Ressources



Keith Barron